

Année Universitaire : 2026-2027
CERLI – Certificat Universitaire de Liturgie

NOM D'USAGE DE L'APPRENANT :

NOM DE NAISSANCE DE L'APPRENANT :

PRENOM DE L'APPRENANT :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE avec code postal complet :

PAYS DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

Courriel personnel de l'apprenant :

Tel portable de l'apprenant :

Situation personnelle : diacre religieux(se) laïc(que) prêtre séminariste

Cette formation n'est plus sous statut de formation professionnelle et ne peut faire l'objet d'un financement par OPCO CVEC obligatoire à votre charge après l'accord de la commission de discernement

Programme de la formation – forfait 1600€ + CVEC

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE Liturgie - CERLI	
Module 1 : Du jeudi 10 au samedi 12 décembre 2026	Entrer en liturgie
Module 2 : Du jeudi 11 au samedi 13 mars 2027	Entrer dans l'histoire du Salut
Module 3 : Du jeudi 20 mai au samedi 22 mai 2027	Entrer dans la Pâques du Christ : l'Eucharistie
Module 4 Du mardi 29 juin au jeudi 1 ^{er} juillet 2027	Habiter l'espace liturgique Entrer dans la posture de formateur

La formation constitue un tout. Elle dure 130h (106h en 4 sessions de 3 jours, 24h de travail personnel intermodules)

Date limite d'inscription 2 octobre 2026

Commission de discernement : 12 octobre 2026

Réponse : 15 octobre 2026

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Photocopie carte d'identité ou passeport
- Photo d'identité
- Photocopie du baccalauréat ou équivalent
- Annexe 1
- Annexe 2 [au choix en fonction du financement]
- Charte déontologie et droit à l'image
- Une lettre de présentation et de motivation pour la formation
- Un CV à jour
- CVEC [si entrée en formation validée]

Je certifie exact les informations communiquées dans ce dossier d'inscription :

DATE ET SIGNATURE

du financeur :

DATE ET SIGNATURE

de l'apprenant :

Charte de déontologie et Autorisation de reproduction et de diffusion de photographies

Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations

Dans toute création ou production, l'utilisation des sources d'information doit respecter des règles de droit et d'éthique. Le respect du Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même. **L'emprunt non déclaré est assimilable à une fraude**, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.

L'abondance des documents accessibles par voie électronique, dont le contenu est simplement appropriable (plagiat), et la facilité d'obtenir différentes productions générées par des algorithmes (intelligences artificielles), posent avec acuité la question de la bonne utilisation des sources d'information. De fait, de trop nombreux travaux sont réalisés sans un référencement correct des sources utilisées.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique visant au strict respect de l'**intégrité académique**, les établissements membres de l'Université de Lyon demandent aux producteurs de documents (apprenants et personnels) de s'engager à bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté, en citant systématiquement les sources (humaines ou logicielles) qu'ils ont utilisées.

----- * -----

« Je m'engage à distinguer explicitement, dans mes travaux, ce que j'ai produit de ce que j'ai emprunté, et ce tout au long de mon activité au sein de l'Université de Lyon »

Autorisation de reproduction et de diffusion de photographies et vidéos comportant des personnages.

L'article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, si elle n'en a pas donné l'autorisation préalable.

La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970, protège l'image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion. Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l'autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

J'accepte de servir de modèle à des prises de vues photographiques pour :

L'Université Catholique de Lyon (UCLy) / AFPICL
10 place des Archives - 69288 LYON Cedex 02 | Tél : 04 72 32 50 12

oui **non**

J'autorise l'UCLy / AFPICL à reproduire ou diffuser la ou les photographies/vidéos me représentant, pour l'intégralité des usages suivants et pour toute la durée de ma formation :

- Publication dans les revues, ouvrages ou journaux interne ou externe de l'UCLy
- Publication pour les supports de communication : plaquettes, publicités, affiches, articles presse, etc.
- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc.
- Publication sur les sites web de l'UCLy, intranet étudiants, intranet des personnels, site des écoles, facultés ou instituts, etc.
- Publication sur les réseaux sociaux

Cette autorisation est valable à compter de ce jour.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies/vidéos ne devront porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'UCLy - Direction de la Communication, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La présente autorisation est personnelle et incessible.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

oui **non**

NOM :

Prénom :

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026-2027

1- INSCRIPTION :

L'inscription à toute formation de l'UCLy (cours à la carte, module, session, semestre ou annuel) vaut engagement pour une scolarité pendant la durée de formation choisie. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type (oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...). L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS :

Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- a. des frais administratifs
- b. des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- c. éventuellement, des frais pour des services optionnels.

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à laquelle les étudiants en formation initiale sont assujettis n'est pas comprise dans le prix.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernées et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT :

En cas de financement personnel, le règlement de la totalité du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux (2) mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de « AFPICL ». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4- MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire,
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend éventuellement.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation, l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.

- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé. Pour Théo en Ligne, l'étudiant ayant ouvert 3 séquences devra payer la totalité de l'inscription.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au *pro rata temporis* de la formation effectivement dispensée.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...).

- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.

DATE et SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT ou DU FINANCEUR

ENGAGEMENT POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE 2026-2027

Je soussigné(e) [NOM D'USAGE, Prénom] :

M'engage durant ma scolarité à respecter les accords financiers.

- L'inscription (ou réinscription) ne sera définitive que lorsque le dossier administratif, pédagogique et financier sera validé par l'UCLy.
- En cas d'échelonnement du paiement, je ne suis pas dispensé de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement.
- En cas de défaillance totale ou partielle dans l'exécution de l'obligation de paiement, l'apprenant se verra interdire l'accès aux examens.

Les frais de scolarité sont payables intégralement lors de l'inscription en une ou plusieurs fois.

Cocher le calendrier souhaité :

- FLYWIRE : La totalité en une fois à réception de la facture
 - FLYWIRE : En 3 échéances : 5 octobre, 5 novembre, 5 décembre
 - PRELEVEMENT : En 1 échéance : 5 octobre
 - PRELEVEMENT : En 3 échéances : 5 octobre, 5 novembre, 5 décembre
 - CHEQUE : (un ou plusieurs transmis en 1 fois) transmis avant le 5 octobre
- J'ai pris connaissance des tarifs de la formation choisie
 - J'ai pris connaissance des frais **(CERLI non concerné)** :
153€ : 84€ (Frais de dossier) + 54€ (bibliothèque) + 15€ (fond de solidarité)
42€ Frais réduits pour Lundis de Théologie Pastorale uniquement hors bibliothèque
 - Je donne mon accord pour le paiement des absences
 - Je reconnais avoir pris connaissance du règlement financier (Annexe 1 CGV DTP 2026-2027) et des modalités de remboursement liés à l'inscription et m'engage à les respecter.

Le paiement s'effectuera à réception de la facture (modalités de règlement dans la facture)

Fait à, le

NOM Prénom :

Signature

ENGAGEMENT FINANCIER (Tiers)
ACCORD D'ENTREE EN FORMATION 2026-2027

NOM de naissance de l'apprenant :

NOM d'usage de l'apprenant :

Prénom de l'apprenant :

A compléter par le financeur

Je soussigné(e) [Nom et prénom]

Représentant de [nom de l'entreprise ou association financeur]

certifie sincères et véritables les renseignements fournis lors de l'inscription, déclare avoir pris connaissance des CGV du Département de Théologie Pastorale et donne mon accord pour l'entrée en formation

- CREDO : Certificat Universitaire D'initiation à La Théologie
 DUTP : Diplôme Universitaire de Théologie Pastorale
 LTP : Lundis de Théologie Pastoral au sein du DUTP
 CERLI - Certificat De Liturgie

Financement par l'employeur ou communauté :

Nom de la société ou de la structure :

Au capital de [si la structure n'est pas une association] :

Immatriculée au RCS [n° de SIRET] ou RNA [association] de :

N° SIRET ou RNA :

Adresse du siège :

Code postal + ville :

Représenté par :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

S'engage à ne pas faire de demande de financement par un OPCO car cette formation n'est pas ouverte à la formation professionnelle

- J'ai pris connaissance des tarifs de la formation choisie
 J'ai pris connaissance des frais **(CERLI non concerné)** :
 153€ : 84€ (Frais de dossier) + 54€ (bibliothèque) + 15€ (fond de solidarité)
 42€ Frais réduits pour Lundis de Théologie Pastorale uniquement hors bibliothèque
 Je donne mon accord pour le paiement des absences
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement financier [Annexe 1 CGV DTP 2026-2027] et des modalités de remboursement liés à l'inscription et m'engage à les respecter.

J'ai compris que :

- L'inscription [ou réinscription] ne sera définitive que lorsque le dossier administratif, pédagogique et financier seront validés par l'UCLy
- L'inscription ou réinscription est subordonnée au paiement de la CVEC (selon les conditions d'application)
- Aucune réinscription ne peut être enregistrée tant que l'année précédente n'est pas soldée
- En cas de défaillance totale ou partielle dans l'exécution de l'obligation de paiement, l'apprenant se verra interdire l'accès aux examens.
- Que la formation est proposée en formation initiale [statut reprise d'étude] avec financement tiers possible
- Que la formation n'est pas finançable par un organisme institutionnel.

Le paiement s'effectuera à réception de la facture [modalités de règlement dans la facture]

Date et signature du financeur :